

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE LASSIGNY



Mairie de Mareuil-la-Motte
1, rue de la Place
60490 MAREUIL-LA -MOTTE
Tél.: 03 44 42 53 07



Mot du Maire

Mesdames et Messieurs,

Tous mes vœux pour cette année qui commence : santé, bonheur et réussite dans vos projets personnels, professionnels et associatifs.

L'année 2015, avec la baisse des dotations de l'état, va nous conduire à réduire nos dépenses, à définir nos priorités afin de ne pas répercuter ce manque de financement sur les impôts fonciers et la taxe d'habitation. En accord avec les membres du conseil, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'il n'y aura donc **pas d'augmentation pour l'année 2015** de la part communale sur vos feuilles d'imposition.

Dans le bulletin du mois de novembre nous vous indiquions la mise en place d'une procédure de modification simplifiée du PLU. Après mise à disposition du dossier au public pendant un mois, le conseil municipal, lors de la séance du 12 janvier, a acté la fin de la procédure et a pris une délibération entérinant la modification des articles concernés de la zone UBa. Copie a été transmise en Sous-préfecture pour signature rendant exécutoire cette modification simplifiée sous 30 jours.

Le 19 Décembre, la fête de Noël des enfants des écoles a été l'occasion de nous rassembler autour d'un verre de vin chaud ou d'un bol de soupe offert par les associations de Mareuil et par le Carafon, lequel par ailleurs est désormais classé « bistrot de pays ».

Je tiens d'ailleurs à remercier tous les bénévoles, les parents d'élèves, les enseignants qui se sont impliqués lors de cette manifestation et tout particulièrement Bernard Robineau pour ses excellentes soupes.

Soyons optimistes, allons de l'avant et travaillons tous ensemble pour Mareuil.

Bonne lecture à toutes et à tous de ce 4^{ème} bulletin.

René Raineteau, maire de Mareuil-la-Motte

Dans ce numéro :

Mot du Maire

Conseil municipal du
12 janvier 2015

Informations diverses :

- Transport solidaire
- Travaux divers
- Contact
- Info Périscolaire
- Vie associative
- Rappels de civilité

Ont collaboré à ce numéro :

- Les membres du Conseil municipal

La vie du Village en images



Cérémonie du 11 novembre



Fête de Noël

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 JANVIER 2015

Etaient présents : Mmes et MM. RAINETEAU René, PILLOY Roger, BOMY Dominique, SWYNGHEDAUW Michèle, TASSART Christian, STRIPPE Jean-Michel, BRACONNIER Jean-Paul, MYAUX Bruno, GUIHO Jean-Claude, BRIDET Laurent, AUPETTT Laurent, ROBINEAU Bernard, KILLIAN Bénédicte, LUCHEZ Jessica formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. MATRAN Frédéric

Modification simplifiée du PLU

Le Conseil Municipal, vu le bilan de la mise à disposition du public, approuve la modification simplifiée du PLU ayant pour objet la modification des articles 6,7 et 10 du secteur UBa afin de ne pas bloquer la constructibilité et permettre la constructibilité de quelques parcelles dans un contexte difficile au plan de l'offre de logement et afin de satisfaire aux objectifs démographiques inscrits dans le PADD du PLU de Mareuil-la-Motte, approuvé le 6 mai 2013.

Sinistre alarme mairie suite à l'orage survenu dans la nuit du 9 au 10 juin 2014 – acceptation du montant des dommages

Monsieur le maire informe le conseil que suite à l'affaire citée ci-dessus, la MMA de Noyon a estimé le montant du remboursement de l'alarme, en tenant compte de la franchise de 140 € et d'une déduction pour vétusté de 50 % pour la centrale et de 75 % pour le transmetteur, à la somme de 773,37 €.

Remise aux normes thermiques des menuiseries extérieures à l'école maternelle – Demande de subvention au titre de la DETR 2015

Le maire rappelle que la commune s'est engagée, et ce depuis plusieurs années, dans une politique d'économies d'énergie sur les bâtiments publics. La classe maternelle construite en 1985, ne répond plus aux normes actuelles d'isolation thermique. Il conviendrait, afin de poursuivre la démarche déjà réalisée, à savoir remise aux normes de la mairie, de la bibliothèque, de la classe des CP et du local périscolaire, de procéder au remplacement des menuiseries extérieures de la classe maternelle avant d'envisager des travaux de rénovation et d'isolation. Vu le montant estimé des travaux (34 542,00 € HT), le conseil municipal, ouï cet exposé et après délibération, décide de la nécessité des travaux évoqués ci-dessus et sollicite une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux. Le maire est autorisé à signer toute pièce relative à cette affaire.

Acquisition d'un nouveau défibrillateur et d'une armoire extérieure

Suite à la formation d'initiation aux gestes d'urgence, les membres du conseil avaient émis le souhait que soit acquis un nouveau défibrillateur qui serait placé à l'extérieur de la mairie. La commande a été passée auprès de la société Manutan, pour un montant de 2.818,80 € et comprend : un défibrillateur automatisé externe avec sa housse de transport, une batterie de rechange, une cartouche d'électrodes pour adultes, une cartouche d'électrodes pour enfants et une armoire extérieure avec alarme. Cette commande est en attente de livraison.

Fête foraine

La Fête foraine a lieu, à l'accoutumée, le 3ème dimanche de juin. Cette année, ce dimanche coïncide avec la fête de la musique. Compte tenu de l'envergure prise par cette manifestation, il n'est pas possible que les deux fêtes se déroulent en même temps. Contact a été pris avec les forains et, en accord avec eux, la fête foraine aura lieu dorénavant, et ce à compter de 2015, le 1^{er} week-end de septembre.

Chemin de Procession

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il a déposé plainte auprès de la Gendarmerie de Lassigny à l'encontre du marchand de bois ayant effectué le débardage des coupes sur les parcelles de M. Grange à la Motte. Ce dernier n'a pas déposé de déclaration alors que le débardage sur la commune est réglementé et a fait d'importants dégâts sur le chemin de Procession. Un devis a d'ailleurs été demandé pour la remise en état de ce chemin, devis s'élevant à la somme de 8.312,40 € TTC. Copie a été transmise à la gendarmerie et un dossier de recours sera établi auprès de l'assurance de la commune.

Elagage des tilleuls et du peuplier de la Place

Quatre devis sont présentés au conseil pour les travaux d'élagage des tilleuls et du peuplier de la place.

- SARL Verts Jardins Picardie de Marquéglise pour la somme de : 4.320 € HT
- STEPHANE PAYSAGE d'Elincourt Ste Marguerite pour la somme de : 5.500 € HT
- BOCQUET Georges de Crapeaumesnil pour la somme de : 2.930 € HT
- LEFEVRE Benoit de Vignemont pour la somme de : 3.410 € HT

Après étude des devis et délibération, le conseil décide de retenir le devis de Bocquet Georges pour la somme de 2.930 € HT.

APAVE

Le contrôle réglementaire des installations électriques dans les bâtiments communaux ainsi que celui des installations sportives ont été effectués par les services de l'APAVE. Il en ressort que divers petits travaux électriques sont à faire pour une mise aux normes et qu'il faut également procéder au remplacement des installations au plateau sportif (panneaux de basket et filets de handball) et qu'il convient de démonter la structure derrière la maternelle qui ne correspond plus aux normes de sécurité en vigueur.

Peupliers à l'étang communal

Les peupliers dangereux à l'étang communal ayant été coupés, comme il en avait été décidé par les membres du conseil, il convient donc maintenant de trouver une solution afin de faire retirer les houppiers restés sur place. Les affouagistes 2015 étant intéressés par une coupe de houppiers sont priés de se faire connaître en mairie avant le 23 janvier. Suivant le nombre d'inscrits, un tirage au sort pour les attributions sera effectué.

Arbres dangereux à l'étang de M. Pavard

Malgré un courrier transmis à monsieur Pavard, le 12 septembre dernier, afin qu'il procède à l'élagage des arbres situés à son étang et donnant sur le chemin Florent Meunier, il apparaît que ces travaux n'ont pas été effectués. Un rappel lui sera fait. Sans réponse de sa part sous quinzaine, une plainte sera déposée en gendarmerie pour mise en péril de la vie d'autrui.

Transport solidaire du Pays des sources

Ce service s'adresse aux personnes qui n'ont pas de véhicule et/ou de permis (personnes âgées isolées et/ou dépendantes, familles isolées, jeunes...). Le service est réservé aux usagers adhérents moyennant cotisation. Les chauffeurs sont chargés d'accompagner et d'aider pour les courses, pour un rendez-vous médical, une démarche. Le tarif est fixé à 3€ par heure et par personne transportée. Les inscriptions doivent se faire auprès de la Mairie.

Information travaux divers

L'éclairage public dans la rue d'Encrepin est opérationnel depuis le 25 décembre dernier.

À l'occasion des fêtes de fin d'année, l'église a été illuminée. Prochainement, conformément à la directive préfectorale, elle sera éclairée de la tombée de la nuit jusqu'à 23h et de 5h du matin au lever du soleil.

Horaires d'ouverture au public:

lundi et vendredi : 8h à 12h / 13h à 16h

mardi et jeudi : 8h à 12h / 13h à 17h

Permanences des élus:

lundi et vendredi de 18h à 19h

Site Internet: <http://www.mareuil-la-motte.fr>

Secrétaire : Marie-Laure BOUVET

Adresse : 1, rue de la Place
60490 Mareuil-la-Motte

Téléphone : 03 44 42 53 07

Mail : contact@mareuil-la-motte.fr

Rappel périscolaire

Au vu du succès grandissant de ce service, nous rappelons aux parents qu'il est indispensable :

- d'inscrire les enfants une semaine à l'avance,
- de prévenir la veille de l'absence de l'enfant (sur répondeur au périscolaire),
- de ne pas laisser un enfant non inscrit arriver seul au périscolaire.

En effet, ces trois points nous posent des problèmes pour organiser l'encadrement. Il faut savoir que la participation financière de la CAF pourrait être revue à la baisse si, lors d'un contrôle inopiné, il s'avérait que le nombre de personnels encadrants n'était pas en adéquation avec le nombre d'enfants présents.

Vie associative

Les Galocheux proposent :

- **Dimanche 18 janvier** : Balade de 10 km aux alentours de Choisy-au-Bac et du viaduc. Départ : 9 heures du pont de Choisy au Bac.
- **Dimanche 15 février** : Boucle de la Cense. 10 km, à travers bois et prairies, découverte du patrimoine du village et points de vue remarquables. Départ : 9 heures place des tilleuls (parking) à Chevincourt.
- **Dimanche 15 mars** : Circuit du Mont Saint-Siméon. 11 km, circuit incontournable pour ceux qui aiment le patrimoine et la nature (richesses architecturales de Noyon et panoramas exceptionnels sur la vallée de l'Oise). Départ: 9 heures place Bertrand Labarre à Noyon.

Contact : Roger Pilloy ☎ 03.44.42.67.59 / 06.13.68.05.88

Bomy.marieclaire@akeonet.com

Rappels de civilité

- **Stationnement dans le village:** Afin de favoriser la fluidité de la circulation tout en protégeant vos véhicules des éventuelles tentatives de vol, nous vous conseillons de les garer dans vos cours ou garages, dans la mesure du possible...
- **En cas de neige ou verglas**, chaque propriétaire ou locataire est tenu de dégager son trottoir. En cas de chute, sa responsabilité est engagée !
- Nous vous rappelons également que les **déchets verts** doivent être déposés à la déchetterie, et surtout pas sur **les talus de la commune** !

Manifestations et cérémonies

- **Fête foraine** : Elle aura désormais lieu le premier week-end de septembre.